

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

Vote du Budget Primitif 2023

N°10/2023

Membres élus : 15

Présents : 11

Abstention : 0

Pour : 12- Contre : 0

Date de convocation:

06.04.2023

Date d'affichage

06.04.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Monsieur CLEROY Kévin, Monsieur DEGLAVE Laurent, Madame FASSI Sandrine, Madame FILIPIDIS Marine, Monsieur JEAN Mikaël, Madame LEGOVIC Sandrine, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur NODO Patrick, Monsieur TRIN Christian, Madame VARLET Nathalie, Madame VIVIER Maryline.

Étaient absents excusés : Madame LETURQUE Maud donne pouvoir à Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur MANESSE Eric, Monsieur GOUSSET Sébastien, Madame DUROYAUME Manuella

Formant la majorité des membres en exercice,

Madame Marine PILIPIDIS est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que deux réunions se sont préalablement tenues pour la préparation du budget primitif 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Commune de SAINT VAAST LES MELLO - COMMU SAINT VAAST LES MELLO - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	1 333 000,60	901 535,00
+		+	+
R	E		
P	R	0,00	0,00
O	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	431 465,60
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 333 000,60	1 333 000,60

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 663 194,72	2 446 347,99
+		+	+
R	E		
P	R	62 798,04	650 117,03
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	370 472,26	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 096 465,02	3 096 465,02

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 429 465,62	4 429 465,62
----------------------------	---------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Article 1 :

PRECISE que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022 et restes à réaliser.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2023 de la ville de Saint Vaast-lès-Mello en équilibre comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 060-216005942-20230411-D10_2023-DE



- ♣ Section de fonctionnement 1. 133 000,60 € de recettes et 1. 133 000,60 € en dépenses
- ♣ Section d'investissement 3.096 465,02€ de recettes et de 3.096 465,02€ en dépenses
- ♣ TOTAL 4.429 465,62 € de recettes et 4.429 465,62 € en dépenses

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget :

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature en conformité avec l'instruction M14.

Le 12 avril 2023



Le Maire
Nathalie VARLET